

VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORET



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LÉGALES

Conformément à l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note explicative du budget primitif adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal dans les conditions définies par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de répondre à cette obligation légale. Elle sera consultable sur le site Internet de la Communauté urbaine suite à l'adoption du budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Il est conforme aux grandes lignes directrices fixées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en conseil municipal le 6 février 2018.

Voté après le compte administratif, il reprend les résultats budgétaires de l'année 2017.

PRESENTATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2018 s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			RECETTES
Charges à caractère général 011	5 191 848.00		Atténuations de charges 013
Charges de personnel 012	9 356 500.00		90 000.00
Atténuations de produits 014	309 000.00		Produits des services 70
Autres charges de gestion courante 65	1 367 107.25		1 306 185.00
			Impôts et taxes 73
			11 877 422.67
			Dotations et participations 74
			3 493 980.00
			Autres produits 75
			212 300.00
Charges financières 66	284 000.00		
Charges exceptionnelles 67	119 500.00		
Dépenses imprévues 022	400 000.00		
Virement à la SI 023	991 770.63		
Opérations d'ordre entre sections 042	680 455.31		
			Résultat reporté
			1 720 263.52
TOTAL	18 700 151.19		TOTAL
			18 700 151.19
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (y compris RAR)			RECETTES (y compris RAR)
Immo incorporelles 20	180 656.11		Subventions d'investissement 13
Immo corporelles 21	1 883 570.33		654 825.35
Immo en cours 23	3 240 947.08		Emprunts et dettes 16
			1 000 000.00
			Immobilisations corporelles 21
			0.00
Emprunts et dettes 16	880 000.00		Dotations et fonds divers 10
			1 127 195.00
			Excédent de fonctionnement 1068
			1 700 000.00
			Produits des cessions 024
			488 901.00
Dépenses imprévues 020	400 000.00		Virement de la section de fct 023
			991 770.63
			Opérations d'ordre 040
			680 455.31
			Opérations patrimoniales 040
			380 000.00
Opérations patrimoniales 041	380 000.00		
			Résultat reporté
			932 589.14
TOTAL	6 965 173.52		TOTAL
			7 955 736.43

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement intègre dans ses charges à caractère général (5 191 818.00 euros) l'ensemble des projets des services communaux avec une recherche constante de mesures à mettre en œuvre afin de pouvoir réaliser des économies et ainsi compenser la répercussion la baisse des dotations aux collectivités sur les modes de financement de la commune.

Parmi elles, les charges à caractère général sont en hausse de seulement 411 000 €. Cette hausse peut se décomposer de la manière suivante :

- Impact de la restitution des équipements sportifs : + 323 K€
- Prise en compte en année pleine du coût des nouveaux équipements livrés en 2017 (crèche l'Azuré, le Myrtil, Espace Accueil) : 65 K€
- Inscription d'une enveloppe de 100 K € afin de refondre les archives communales
- Hausse des prestations de service (intérim) afin de pouvoir assurer le remplacement d'agents momentanément absents dans les structures petite enfance ou les gymnases : Prévision de 15 000€ de plus pour assurer le remplacement des gardiens.

On constate ainsi que l'effort collectif amorcé en 2017 afin de réduire les charges générales se poursuit et porte ses fruits, puisqu'à périmètre constant le budget est réduit d'au moins 80 K€ .

La ville poursuit ses efforts pour maîtriser les consommations liées aux « fluides » (eau, électricité, gaz, téléphone...).

Les frais de personnel (9 356 500 euros) sont en hausse de 368 000 euros par rapport à 2017 afin d'intégrer :

- A périmètre et effectifs constants, l'évolution des salaires de 2,31% en raison du Glissement Vieillessement et Technicité (GVT).
- L'enveloppe personnel extérieur est réajustée.
- La cotisation de l'assureur statutaire est revue à la baisse, tout comme l'enveloppe de la médecine préventive du fait d'une diminution du taux de risque de la ville.
- Le chapitre 012 augmente de 3,45%, en raison du transfert des gardiens (sans le transfert nous serions à 1,68%), soit une enveloppe supplémentaire de 168 000 euros. La reprise des équipements culturels et sportifs par la ville est en effet accompagnée d'une reprise des agents affectés à ces équipements, soit 5 personnes.

Sont prévus pour 2018 :

- Le remplacement d'un congé de maternité sur 5 mois à l'espace accueil
- Le remplacement d'une aide-auxiliaire dans le secteur de la petite enfance et le remplacement d'une ATSEM dans le secteur du scolaire.

L'enveloppe des subventions allouées aux associations s'élève à 285 000 euros, mais à l'issue de la répartition entre associations, seuls 279 400 € ont été attribués.

Concernant l'aide attribuée au CCAS, une enveloppe supplémentaire de 45 000 euros a été dégagée, compte tenu de la situation de trésorerie fragile de l'établissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

De leur côté, les **recettes réelles de fonctionnement** (16 979 887 euros) progressent moins fortement par rapport au budget primitif 2017 (+ 523 K€) que les dépenses.

Cette évolution provient de plusieurs facteurs :

- Accroissement de 500 k€ de l'attribution de compensation versée par l'EPCI suite à la restitution des équipements sportifs et culturels accompagnée d'un transfert de charges de la Communauté d'Agglomération vers la Commune
- Stabilité des dotations de l'Etat.
- Diminution du produit prévisionnel des services
 - o dans les domaines où des tarifs dégressifs sont mis en place, d'une évolution de la structure des bénéficiaires (nombre croissant dans les tranches basses).
 - o Suppression des TAP à la dernière rentrée scolaire, d'où une source de recettes en moins pour la commune.
- Stabilité du produit des impôts. Tandis que la ville poursuit sa volonté de ne pas augmenter la pression fiscale de ses citoyens, la revalorisation des bases fiscales votée par l'Etat atteint 1.2%. Ainsi les taux d'imposition, inchangés, seront les suivants pour la part communale :
 - o Taxe d'habitation : 15.11%
 - o Taxe sur le foncier bâti : 19.82%
 - o Taxe sur le foncier non bâti : 76.75%

L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement permet néanmoins de dégager un autofinancement de 1 672 225.94 euros qui vient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Il permet ainsi de maintenir l'effort d'équipement de la commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèveront 4 501 202 euros (hors restes à réaliser de l'année 2017).

- Comme chaque année, des crédits sont dégagés dans le budget afin d'assurer le maintien en bon état des voies communales ainsi que des bâtiments. Ainsi, des travaux de rénovation seront réalisés dans l'ensemble des établissements scolaires de la ville.
- Une nouvelle tranche de travaux sera réalisée pour le déploiement de la fibre optique sur le réseau communal. Ainsi, une enveloppe de 100 000 euros sera allouée dans le budget, en plus des 400 000 euros déjà effectués depuis 2014. Celle-ci permettra le raccordement à la fibre de nouveaux équipements municipaux tels que l'Espace Chevalier Saint George, ou les locaux du RAM et de la ludothèque.
- Une nouvelle enveloppe de 100 000 euros est prévue pour réaliser les travaux d'accessibilité de certaines voies et trottoirs conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) et au plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

- Les travaux d'agrandissement du réfectoire de l'école Jules Ferry vont être réalisés en cours d'année pour un coût estimé de l'ordre de 1 million d'euros.
- L'enveloppe allouée cette année à la requalification de la maison Guérin en vue d'y accueillir le futur hôtel de ville s'élève elle aussi à 1 million d'euros.
- Un parking sera ouvert rue de la Forêt sur l'emprise de la parcelle acquise par la ville en 2017. Une enveloppe proche de 300 000 euros est prévue pour cette opération.
- Près de 500 000 euros seront dédiés cette année aux équipements sportifs. La majeure partie de cette somme servira prioritairement à création d'une sur-couverture au tennis car la couverture actuelle fait apparaître une absence d'étanchéité.
- Il conviendra de procéder au renouvellement d'une partie du parc de véhicules des services opérationnels (police municipale, espaces verts, fêtes et cérémonie) : 100 000 €.
- La ville a engagé en 2017 un programme de sécurisation des abords des écoles avec un premier test sur les abords de l'école Jules Ferry. Cette année, le programme se poursuivra avec notamment la création d'un point lumineux à proximité de Léon Rouvrais.
- La restitution des équipements sportifs par la communauté d'agglomération à la commune impose de prévoir au budget 2018 et dans les suivants les crédits nécessaires à la réfection de ces sites. Il s'agit du stade de la Solitude, du COSEC Pierre Clouet et du complexe culturel et sportif Lionel Terray.

Le programme **d'acquisitions et cessions immobilières** se décompose comme suit :

Acquisitions		Cessions	
Acquisition Flayac	2 000,00	Cession parcelle AM 1347 lot B	137 500.00
Acquisition Burette	2 000,00	Cession partie des parcelles AB 605-607	7 400.00
Rétrocession voie Bouygues	2 001,00	Cession parcelle AD 1941	220 000.00
Acquisition KEMACHE 30 m ²	3 000,00	Cession parcelle AD 1790 - 1791	124 000.00
Acquisition 3F	1,00	Cession ASL Hameau du Moulin	1.00
Acquisition Allée des Cerisiers - Rue Liberté	1 000,00		
Acquisition AKERYS	1 000,00		
Acquisition parcelle A 826	1 000,00		
Acquisition ABLITZER	1 000,00		
Acquisition Résidence Beaudemont	1 000,00		
Acquisition M MAGNES 57m ²	2 000,00		
Acquisition parcelle AM 1361	1 000,00		
Acquisition Terres et Meulière 3m ²	1 000,00		
1er versement FCA	50 000,00		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement :

Le reversement du FCTVA, proportionnel aux dépenses 2017 est estimé cette année à :

- Pour les dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie : 20 K€
- Pour les dépenses d'investissement : 600 K€

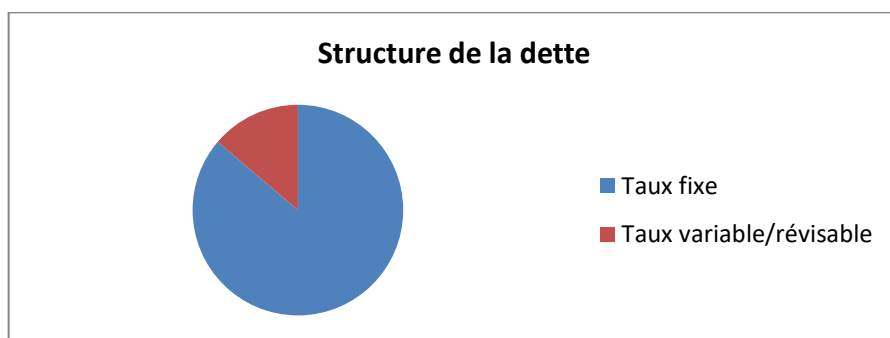
Seules les recettes certaines (faisant l'objet d'une notification) pourront être inscrites au budget. Sont ainsi prévues les aides accordées en 2017 par l'Etat pour l'aménagement de l'Espace Accueil ainsi qu'une subvention de la CAF pour les travaux dans le centre de l'enfance où est prévu l'aménagement d'une nouvelle structure petite enfance.

La section d'investissement s'équilibre grâce à un emprunt prévu à hauteur de 1 000 000 euros.

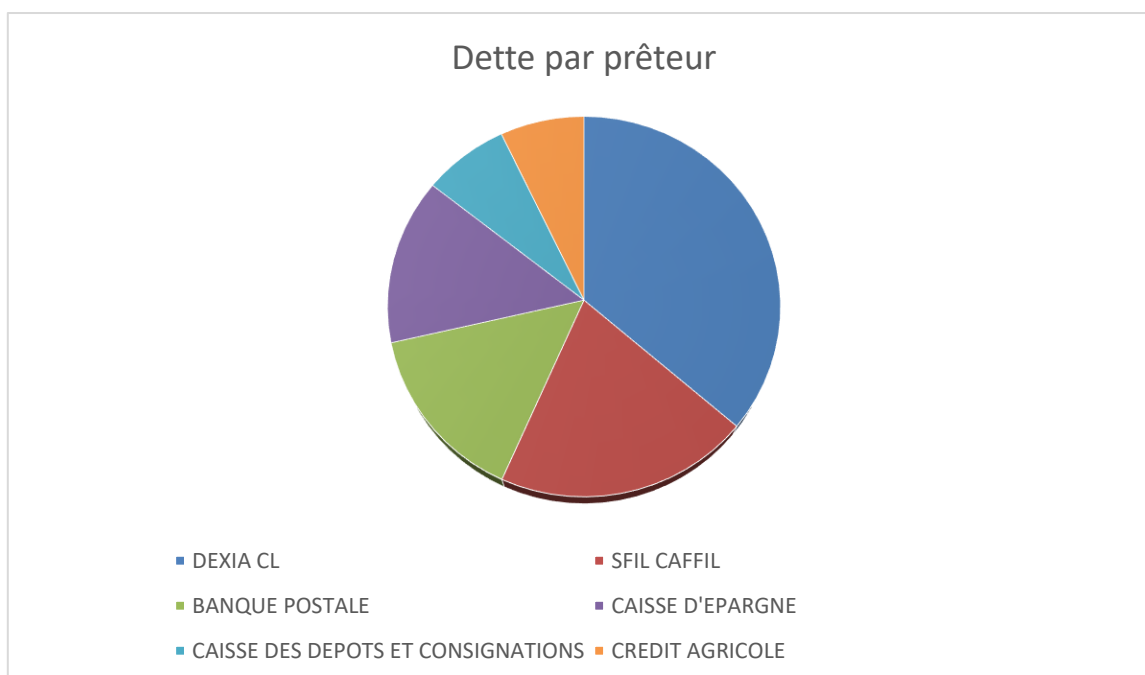
STRUCTURE DE LA DETTE ET PERSPECTIVES

L'encours de dette est actuellement de 10 millions d'euros, ce qui représente 669 euros par habitant.

Ce montant est bien en deçà de la moyenne constatée dans les communes de même strate (944 euros par habitant).



Le taux moyen de l'encours au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 2.86% et la durée résiduelle moyenne est de 10 ans.



En 2018, la ville va amortir 880 000 euros de capital, et le montant des intérêts à régler s'élèvera à hauteur de 300 000 euros.

- Emprunt prévu pour 2018

Pour maintenir le niveau d'équilibre du budget, la ville envisage un emprunt au même niveau que celui de 2017, soit au maximum 1 million d'euros. Cet emprunt sera classé « 1A » au sens de la charte Gissler, c'est-à-dire basé sur un taux fixe ou variable simple, adossé sur un indice zone euro.

PRINCIPAUX RATIOS

(Source : AEF de la DGFIP – données publiées le 08/12/2017 – année 2016)

	Montant en €	Montant en € par hab pour			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	3.119.545	214	187	209	211
Résultat comptable = A - B = R	2.094.128	143	108	138	133
Produits de fonctionnement réels	17.535.503	1.201	1.326	1.524	1.338
Charges de fonctionnement réelles	14.745.950	1.010	1.163	1.334	1.152
Capacité d'autofinancement brute = CAF	2.789.553	191	163	190	186
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	34	38	36
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	2.031.210	139	89	91	82
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	2.031.210	139	89	100	98